



## Procès verbal de L'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2013

### Ordre du jour :

Modification des statuts.

### Début de la réunion : 20 :00

Le nombre de présents est de 35 sur 57 adhérents ayant droit de vote représentés, le quorum est atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut débiter.

Les modifications de statut portent sur les points suivants :

### ARTICLE VII

- Le Comité Directeur de l'association, désigné ci-après par le terme CODIR se compose de 3 membres au moins et de 7 membres au plus  
Les membres du CODIR sont élus au scrutin secret pour quatre ans par l'assemblée Générale des électeurs prévue à l'alinéa suivant.

...

- Le Comité directeur se renouvelle tous les quatre ans.

...

- Le Comité Directeur élit tous les quatre ans son bureau comprenant le Président, le Trésorier, le Secrétaire.
- Le comité directeur peut éventuellement élire un ou plusieurs vice-présidents, un trésorier adjoint, un secrétaire adjoint, un directeur technique, un directeur du matériel.

### ARTICLE IX - ROLE DU BUREAU.

Le Bureau de l'association est investi des tâches suivantes:

- Le Président dirige le Comité Directeur, représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile, il peut après avis du Comité Directeur voir déléguer ses pouvoirs à un autre membre du CODIR, *cela ne le dégage pas de ses responsabilités.*

### - ARTICLE XI - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

- *Excepté pour l'élection du CODIR*, le vote à main levée est admis sauf si la quart des membres présents demande un vote à bulletin secret.

### - ARTICLE IV - CONDITION D'ADHESION

- L'admission des membres est prononcée par le Comité Directeur, qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes présentées, lequel en cas de refus n'a pas à faire connaître le motif de sa décision.

### Remplacé par :

L'admission des membres est prononcée par le Comité Directeur, qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes présentées, **tout refus d'adhésion devra être motivé par le CODIR.**

Les modifications sont adoptés par 32 voie pour, 1 contre, 2 abstentions.  
Les nouveaux statuts sont adoptés.

**Fin de la réunion : 21H15**

Signatures pour approbation :

**Le président Nabil : MAATOUG**



**Le secrétaire : Patrick LOROTTE**

